



CNC — Gouvernement du Canada

Programme de conservation des zones naturelles

Rapport d'étape annuel 2015-2016

Depuis le lancement : du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Commented [MH1]: La version anglaise ne comporte pas de mention de 2^e rapport d'étape. Devrais-on l'ajouter?

CNC — Gouvernement du Canada
Programme de conservation des zones naturelles

Table des matières

Introduction	2
PARTIE A : Le Programme de conservation des zones naturelles — États financiers	4
1. <u>États financiers du Programme de conservation des zones naturelles</u>	4
1.1 États financiers du Programme pour l'exercice 2015-2016	4
1.2 États financiers du Programme du 11 septembre 2014 au 31 mars 2016.....	4
2. <u>État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2015-2016</u>	5
Tableau 1 : État des dépenses dédiées à la coordination du Programme pour l'exercice 2015-2016	5
3. <u>Dépenses directes consolidées du Programme pour l'exercice 2015-2016</u>	5
Tableau 2 : Sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme pour l'exercice 2015-2016	6
4. <u>Contributions de contrepartie</u>	6
PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables	7
5. <u>Aires naturelles prioritaires (ANP)</u>	7
6. <u>Activités de conservation</u>	7
6.1 Résultats de planification de conservation à l'échelle du paysage.....	7
6.2 Résultats en matière de conservation de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou du Cadre de planification de conservation.....	7
Tableau 3 : Sommaire des activités d'acquisition de terres selon le type d'acquisition pour l'exercice 2015-2016.....	8
6.3 Mise en œuvre de l'intendance selon les ANP et selon les aires prioritaires du PNAGS pour l'exercice 2015-2016.....	8
6.4 Espèces en péril	9
7. <u>Activités de communication</u>	10
7.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement	11
7.2 Annonces de projets.....	11
7.3 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles	11
8. <u>Développement des capacités</u>	12
9. <u>Conclusion</u>	12

CNC — Gouvernement du Canada
Programme de conservation des zones naturelles
Rapport d'étape annuel 2015-2016

Introduction

Le Programme de conservation des zones naturelles précédent (l'« Ancien programme¹ ») était financé par le gouvernement fédéral à hauteur de 245 M\$, établi entre Conservation de la nature Canada (« CNC ») et le Gouvernement du Canada, qui s'est déroulé du 1^{er} avril 2007 au 31 mai 2015. Sous l'Ancien programme, CNC et ses partenaires (notamment Canards illimités Canada et les Autres organismes qualifiés) sont parvenus à conserver 393 224 hectares de terres, dont 299 099 hectares offrant un habitat à quelque 173 espèces en péril évaluées par le COSEPAC, et 291 470 hectares offrant un habitat à quelque 143 espèces sur la liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces en péril*.

Le Programme de conservation des zones naturelles (le « Programme ») a été reconduit le 20 février 2015 par la signature d'un nouvel Accord de financement fédéral (l'« Accord ») entre CNC et le Gouvernement du Canada d'une somme de 100 M\$ pour la période s'étendant du 11 septembre 2014 au 31 mars 2019. En vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, c'est avec fierté que CNC présente son Rapport d'étape annuel 2015-2016, soulignant ses réalisations dans le cadre du Programme du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 (l'« exercice 2015-2016 »).

L'objectif du partenariat public-privé entre CNC et le Gouvernement du Canada est de conserver plus de 130 000 hectares de terres écosensibles, de mettre en place des mesures liées aux Plans de gestion des propriétés pour environ 120 000 hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, d'assurer la conformité des accords de conservation sur environ 100 000 hectares de terres acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, et de répondre aux besoins de développement des capacités des propriétaires fonciers afin de permettre leur participation future dans la conservation et l'intendance des terres conservées.

Grâce aux efforts soutenus de CNC et de ses divers partenaires canadiens (notamment Canards Illimités Canada (CIC) et d'autres organismes qualifiés (AOQ))², ce programme unique continue de mettre à profit les investissements importants du gouvernement fédéral en livrant des résultats concrets en matière de conservation de façon efficace, économique et ciblée.

Au cours de l'exercice 2015-2016, CNC et ses partenaires (CIC et AOQ) ont engagé des dépenses totalisant 22,5 M\$ des fonds du Programme³. Environ 21,3 M\$ des fonds du Programme de 22,5 M\$ ont été utilisés pour acquérir 20 654 hectares de terres écosensibles, mettre en œuvre des activités d'intendance sur 208 322 hectares de terres et réaliser des activités de communication; les fonds résiduels du Programme de 1,2 M\$ ont été utilisés aux fins de la coordination du programme et du développement des capacités.

¹ L'« Ancien programme » est défini dans le présent rapport comme étant l'Accord signé en 2007 et l'Accord modifié signé en 2013 entre CNC et le Gouvernement du Canada.

² Dans le présent document, CIC n'est pas inclus dans les AOQ.

³ Les « fonds du Programme » font spécifiquement et uniquement référence à l'investissement financier des fonds provenant du Gouvernement du Canada en vertu du Programme de conservation des zones naturelles.

Le présent Rapport d'étape annuel est divisé en deux parties principales, chacune composée de plusieurs sous-parties traitant divers thèmes à présenter en vertu de l'Accord. Les annexes contiennent des renseignements détaillés sur tout le contenu de ce rapport.

Partie A : Le Programme de conservation des zones naturelles — États financiers Cette partie présente les investissements et la gestion des fonds du Programme de conservation des zones naturelles.

Partie B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables Cette partie souligne les réussites du Programme en matière de conservation ainsi que les résultats en ce qui a trait aux livrables et aux objectifs prévus selon l'Accord.

PARTIE A : Le Programme de conservation des zones naturelles — États financiers

Comme exigé en vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, les résultats financiers pour l'exercice sont présentés ci-après.

1. États financiers du Programme de conservation des zones naturelles.

Les vérificateurs de CNC, Ernst & Young LLP (EY), ont présenté leur rapport financier qui fait état des dépenses engagées par CNC et les AOQ depuis le lancement du Programme jusqu'au 31 mars 2016. Les vérificateurs de CIC (EY) ont également présenté un rapport financier pour l'exercice 2015-2016. Ces rapports figurent aux annexes 1A et 1B.

Commented [MH2]: Nouveau nom abrégé

1.1 États financiers du Programme pour l'exercice 2015-2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, comme indiqué à la page 5 de l'annexe 1A, les dépenses engagées en vertu du programme se sont élevées à 22,5 M\$ (CNC : 20 769 451 \$, CIC : 1 M\$ et AOQ : 730 549 \$). Un montant de 20,25 M\$ des fonds du Programme a été avancé par le gouvernement du Canada à CNC peu de temps suivant la soumission et l'approbation du Plan de travail pour l'exercice 2015-2016. Conformément à l'Accord⁴, le montant résiduel de 2,25 M\$ sera versé à CNC au moment de la réception et de l'acceptation du rapport d'étape annuel par le Gouvernement du Canada, lequel figure à la page 4 de l'annexe 1A.

1.2 États financiers du Programme du 11 septembre 2014 au 31 mars 2016.

Les projets de CNC, de CIC et des AOQ sont largement documentés et rigoureusement évalués afin de s'assurer qu'ils respectent les critères du Programme avant l'autorisation et la distribution de toute contribution provenant des fonds du Programme. Lorsque les projets de CNC sont approuvés, les fonds du Programme sont comptabilisés par les bureaux régionaux de CNC comme des fonds différés, puis sont utilisés au fur et à mesure que le projet progresse. Toutefois, aucune somme n'est prélevée ni déboursée tant que CNC n'a pas confirmé la fin du projet. Pour ce qui est des projets des AOQ, ils sont examinés par un Comité d'examen des projets des AOQ, et les organismes sélectionnés sont tenus de soumettre la documentation requise à CNC avant le versement des fonds du Programme. Les projets de CIC sont soumis à CNC pour approbation préalable au moyen d'un Sommaire du projet de conservation (SPC) afin de s'assurer que tous les projets de CIC se conforment aux exigences du Programme avant que les fonds du Programme soient déboursés à la fin de l'exercice. Les projets de terres en plein titre de CIC et des AOQ sont tenus d'avoir des accords de propriété foncière inscrits au registre des titres de CNC afin de protéger les valeurs de conservation du projet à perpétuité.

Au 31 mars 2016, CNC, CIC et les AOQ ont dépensé un total de 32,5 M\$ en vertu du Programme : 30,8 M\$ ont été dépensés directement pour la prestation du Programme et 1,7 M\$ pour la coordination du Programme, comme indiqué la page 5 de l'annexe 1A.

⁴ Article 6(c).

2. État des dépenses liées à la coordination du Programme pour l'exercice 2015-2016.

Conformément à l'article 5 (c) (vii) de l'Accord, CNC est autorisé à facturer jusqu'à 5 M\$ en vertu du Programme pour appuyer la coordination du programme. De plus, CNC peut facturer jusqu'à 1,5 % de ces 5 M\$ (75 000 \$) pour le développement des capacités afin d'améliorer la capacité ultérieure de CNC en matière d'acquisition et d'intendance des terres, en particulier l'auto-évaluation de la conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Le tableau 1 présente un sommaire des fonds du Programme dépensés par CNC, CIC et les AOQ pour la coordination du Programme et le développement des capacités au cours de l'exercice 2015-2016. En vertu du Programme, un montant de 1 172 619 \$ a été dépensé au cours de l'exercice pour la coordination du Programme (CNC : 1 125 000 \$ et CIC : 47 619 \$). En vertu du Programme, les AOQ ne reçoivent pas de fonds dédiés à la coordination du programme. Les fonds de développement des capacités des AOQ seront déboursés au cours de l'exercice 2016-2017 en vertu du nouveau Programme de financement du développement des capacités et seront rapportés dans le Rapport d'étape annuel 2016-2017.

Tableau 1 : État des dépenses dédiées à la coordination du Programme pour l'exercice 2015-2016

Organisme	Coordination du Programme
CNC	1 125 000 \$
CIC	47 619 \$
AOQ	<i>Sans objet</i>
Total :	1 172 619 \$

3. Dépenses directes consolidées du Programme pour l'exercice 2015-2016

Le travail de conservation en vertu du Programme se poursuit dans les sites et les aires naturelles prioritaires (ANP) pour CNC, dans les aires prioritaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) pour CIC, et dans les ANP, dans les aires prioritaires du PNAGS ou en vertu d'autres plans de conservation approuvés pour les AOQ. Le tableau 2 présente le sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme. De plus, les annexes 2A, 2B et 2C présentent le montant des fonds du Programme dépensés dans le cadre des activités directes d'acquisition des terres et des mesures de mise en œuvre de l'intendance, énumérées par ANP pour CNC, par aire prioritaire du PNAGS pour CIC ou par région pour les AOQ. L'annexe 5 présente un sommaire des dépenses totales du Programme (comprenant les fonds de contrepartie et les fonds du Programme) selon la catégorie de dépenses.

Tableau 2 : Sommaire des dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme pour l'exercice 2015-2016

Org.	Prix d'achat des terres ⁵	Coûts d'acquisition et de soutien	Coûts des activités de mise en œuvre de l'intendance	Coûts des activités de communication	Coûts du développement des capacités	Total (\$)
CNC	13 894 806\$	1 720 237 \$ ⁶	3 775 973\$	253 434\$	— ⁷	19 644 450 \$
CIC	808 395\$	115 540\$	13 668\$	<i>Sans objet</i>	14 778\$	952 381\$
AOQ	526 656\$	203 893\$	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	0\$	730 549\$
Total :	15 229 857\$	2 039 670\$	3 789 641\$	253 434\$	14 778\$	21 327 380 \$⁸

4. Contributions de contrepartie

En vertu du Programme, CNC doit bonifier l'investissement fédéral de 100 M\$ grâce à des dons provenant de sources non fédérales, dans un ratio de 2:1 pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral. Cet engagement est géré au sein de CNC au niveau du Programme en général (plutôt qu'à celui des projets individuels ou de l'organisation), et peut être réalisé grâce aux contributions d'autres paliers gouvernementaux et d'autres organismes de conservation, ainsi qu'à des dons du secteur privé versés par des fondations, des entreprises et des particuliers.

CNC est fier d'annoncer qu'au cours de l'exercice 2015-2016, CNC et ses partenaires (les AOQ et CIC) ont bonifié les fonds du programme de 22,5 M\$ par des contributions d'environ 72,2 M\$ provenant d'autres sources (63,4 M\$ de CNC, 2,5 M\$ de CIC et approximativement 6,3 M\$ des AOQ), ce qui donne un ratio de contrepartie de 3,21:1. Ce ratio de contrepartie est supérieur à celui de 2,24:1 prévu au Plan de travail 2015-2016 et est attribuable à la réception de dons en argent et en terres plus importants qu'anticipé au moment de l'élaboration du Plan de travail. Des 72,2 M\$ en fonds de contrepartie, CNC, CIC et les AOQ sont parvenus à amasser 5,6 M\$ en fonds de dotation auprès de donateurs partout au pays, permettant ainsi de satisfaire aux exigences de financement des fonds d'intendance des propriétés acquises dans le cadre du Programme. Les propriétaires fonciers continuent de représenter une source importante de fonds de contrepartie, grâce aux dons de terres, aux accords de conservation et aux droits d'aménagement. Les fonds de contrepartie proviennent de diverses sources, dont environ 47 % sont des dons de terres, des accords de conservation ou des droits d'aménagement. Le ratio de contrepartie engagé depuis le lancement du programme est de 2,76:1. CNC et ses partenaires continueront de recueillir des fonds de contrepartie et d'y contribuer afin de continuer à satisfaire au ratio de 2:1 requis à la fin du Programme. L'annexe 5 présente un sommaire de toutes les dépenses engagées en vertu du Programme pour l'exercice 2015-2016 selon la catégorie de dépenses.

⁵ Le terme « terres » fait référence aux terres, aux accords de conservation et aux droits d'aménagement.

⁶ Comprend également les dépenses liées au développement ou au renouvellement des plans de conservation à l'échelle du paysage.

⁷ CNC a engagé des dépenses de 5 790 \$ dans le développement de capacités pour l'exercice 2015-2016; toutefois, ces dépenses ne sont pas considérées comme des dépenses directement liées au Programme en vertu de l'Accord.

⁸ L'annexe 1A indique un total de 21 327 381 \$ en dépenses directement liées au Programme, par opposition à un total de 21 327 380 \$ indiqué au tableau 2. Cette différence s'explique par l'arrondissement.

CNC — Gouvernement du Canada — Programme de conservation des zones naturelles — Rapport d'étape annuel 2015-2016

PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles — Livrables

La présente partie du rapport présente un sommaire des progrès réalisés en matière de conservation par CNC et ses organismes partenaires (CIC et les AOQ) pour l'exercice 2015-2016. En plus des réalisations en matière de conservation, les éléments de communication du Programme et ses réalisations figurent également aux présentes, puisque les médias demeurent un moyen essentiel pour faire connaître au public les progrès réalisés par CNC et ses partenaires.

5. Aires naturelles prioritaires (ANP)

Depuis le lancement du Programme, le travail de conservation se concentre sur un groupe d'aires naturelles prioritaires identifiées par CNC à l'échelle du pays.

L'annexe 3A contient une liste à jour des 85 aires naturelles prioritaires approuvées par CNC et des 74 aires désignées comme prioritaires en vertu du PNAGS de CIC; elles sont respectivement présentées aux annexes 3B et 3C. Il n'y a aucun changement dans le nombre des ANP approuvées puisque la liste des ANP a été mise à jour et approuvée pour la première fois en mars 2016, mais le nom de l'une d'entre elles a changé. Les AOQ poursuivent leur travail au sein des ANP de CNC, des domaines prioritaires du PNAGS de CIC ou des cadres de planification de conservation adoptés par les AOQ.

6. Activités de conservation

6.1 Résultats de planification de conservation à l'échelle du paysage

En vertu de l'article 5(c)(i) de l'Accord, CNC peut dépenser jusqu'à 2,5 % (ou environ 1,55 M\$) des fonds du Programme pour la planification de la conservation à l'échelle du paysage des ANP de CNC. Au cours de l'exercice 2015-2016, CNC a dépensé 343 429 \$ des fonds du Programme pour achever le renouvellement de 19 plans de conservation existants à l'échelle du paysage et d'élaborer quatre nouveaux plans. Au 31 mars 2016, 81 des 85 ANP approuvées possédaient des plans de conservation à l'échelle du paysage; les plans de conservation à l'échelle du paysage des quatre ANP restantes seront élaborés au cours de l'exercice 2016-2017.

6.2 Résultats en matière de conservation de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou du Cadre de planification de conservation

Au sein de CNC, chaque projet de conservation proposé fait l'objet d'un examen détaillé dans le cadre d'un Sommaire de projet de conservation () afin de s'assurer que tous les projets de CNC répondent aux exigences du Programme. Une fois approuvé, le plan d'acquisition est ensuite peaufiné au fur et à mesure que le projet se concrétise. Ce processus d'approbation offre une base claire et uniforme pour la prise de décisions et garantit la responsabilité des organismes une fois qu'un engagement est pris envers un propriétaire foncier.

CNC — Gouvernement du Canada — Programme de conservation des zones naturelles — Rapport d'étape annuel 2015-2016

Au cours de l'exercice 2015-2016, CNC a acquis 15 871 hectares de terres à l'intérieur de 38 ANP (965 hectares de plus que les prévisions au Plan de travail 2015-2016). Sur les hectares acquis par CNC au cours de l'exercice 2015-2016, 4 061 hectares ont fait l'objet de dons de terres écosensibles en vertu du Programme des dons écologiques d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Pour en savoir plus sur les résultats d'activités d'acquisition de l'exercice 2015-2016, veuillez vous reporter à l'annexe 4A.

CIC a également réussi à acquérir 4 017 hectares de terres dans 12 aires prioritaires du PNAGS au cours de l'exercice 2015-2016 (3 747 hectares de plus que ce qui était initialement prévu dans le plan de travail 2015-2016 de CIC). Sur les 4 017 hectares acquis par CIC, 19 hectares ont fait l'objet de dons de terres écosensibles en vertu du Programme de dons écologiques d'ECCC. Pour plus d'information en ce qui a trait aux activités d'acquisition de terres de CIC au cours de l'exercice 2015-2016, veuillez vous reporter à l'annexe 4B.

Onze projets ont été acquis par des organisations admissibles dans le cadre du premier cycle du Programme pour les AOQ (lancé à la fin de juillet 2015), ce qui a permis l'acquisition de 766 hectares de terres écosensibles. Sur les 766 hectares acquis dans le cadre du Programme pour les AOQ, 482 hectares ont fait l'objet de dons de terres écosensibles en vertu du Programme de dons écologiques d'ECCC. Pour plus d'information en ce qui a trait aux activités d'acquisition de terres des AOQ au cours de l'exercice 2015-2016, veuillez vous reporter à l'annexe 4C.

Le tableau 3 ci-après présente la répartition des hectares acquis au cours de l'exercice 2015-2016, selon l'organisation (CNC, CIC et AOQ) et selon le type d'acquisition et de transaction.

Tableau 3 : Sommaire des activités d'acquisition de terres selon le type d'acquisition pour l'exercice 2015-2016

Org.	Hectares en plein titre		Hectares soumis à des accords de conservation		Hectares soumis à d'autres droits d'aménagement		Total des hectares	Transactions
	A	D	A	D	A	D		
CNC	7 828	1 087	5 570	1 386	0	0	15 871	94
CIC	510	12	3 495	0	0	0	4 017	31
AOQ	254	512	0	0	0	0	766	11
TOTAL	8 592	1 611	9 065	1 386	0	0	20 654	136

A = Achat; D = Don

6.3 Mise en œuvre de l'intendance selon les ANP et selon les aires prioritaires du PNAGS pour l'exercice 2015-2016

Un des objectifs du Programme (article 3(a) de l'Accord) est de mettre en œuvre les actions du Plan de gestion de la propriété (PGP) sur un terrain estimé à 120 000

hectares de terres en plein titre acquises par CNC dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme. CNC est heureux d'annoncer qu'au cours de l'exercice 2015-2016, les actions du PGP ont été mises en œuvre sur 136 259 hectares de terres en plein titre appartenant à CNC dans plus de 60 ANP (101 641 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2015-2016). CIC a mis en œuvre les activités du Plan de gestion sur plus de 12 881 hectares de terres (dans 26 zones prioritaires du PNAGS) acquises du Programme ou de l'Ancien programme sur des terres en plein titre appartenant à CIC (12 341 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2015-2016). En vertu de l'article 5(c) (iv) de l'Accord, les AOQ ne reçoivent pas de fonds aux fins de la mise en œuvre des mesures d'intendance dans le cadre du Programme. Pour plus d'information sur la mise en œuvre des actions du PGP et des activités du Plan de gestion de CNC et de CIC au cours de l'exercice 2015-2016, se reporter à l'annexe 4A et 4B respectivement.

Un objectif supplémentaire visé à l'article 3(b) de l'Accord est de réaliser, à la fin du Programme, un suivi de la conformité aux accords de conservation sur un terrain estimé à 100 000 hectares acquis dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. Au cours de l'exercice 2015-2016, CNC a mené à bien la surveillance de la conformité aux accords de conservation sur plus de 50 800 hectares de terres (dans 35 ANP) acquises par CNC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme (soit 7 641 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2015-2016). CIC a également réalisé le suivi de la conformité aux accords de conservation sur plus de 8 383 hectares de terres (dans 10 aires prioritaires du PNAGS) acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme, soit 8 113 hectares de plus que prévu au Plan de travail 2015-2016. En vertu de l'article 5(c) (iv) de l'Accord, les AOQ ne reçoivent pas de fonds du Programme pour compléter le suivi de la conformité sur les propriétés faisant l'objet d'un accord de conservation. Veuillez vous reporter aux annexes 4A et 4B pour obtenir de plus amples renseignements en ce qui concerne le suivi de la conformité aux accords de conservation effectué au cours de l'exercice 2015-2016.

6.4 Espèces en péril

Dans le contexte de la mise en œuvre des Plans de gestion de propriété et de l'intendance générale des terres conservées par CNC, les espèces identifiées comme étant en péril selon les diverses mesures d'évaluation demeurent un facteur très important, suivies de près par CNC et recensées dans le cadre du Programme. En premier lieu, CNC confirme la présence d'espèces en péril sur ses propriétés. L'identification et la confirmation de la présence d'espèces en péril se font avant l'acquisition, pendant l'inventaire de base et lors de la surveillance continue effectuée sur les propriétés. CNC examine ensuite les rapports de chaque région du pays à partir des renseignements datés afin d'identifier les espèces en péril⁹ avec certitude. En ce qui concerne les propriétés que CNC a acquises uniquement au cours de l'exercice 2015-2016, vingt-six espèces en péril évaluées par le COSEPAC ont été observées sur 4 437 hectares de terres, et dix-sept espèces en péril faisant partie de la liste de la *Loi sur les*

⁹ Les « espèces en péril » comprennent uniquement les espèces sur la liste de la Loi sur les espèces en péril (annexe 1) ou évaluées par le COSEPAC comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes, observées sur les propriétés acquises dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme.

espèces en péril (annexe 1) ont été observées sur 4 313 hectares de terres¹⁰. Au 31 mars 2016, un total de 181 espèces en péril évaluées par le COSEPAC ont été identifiées sur 307 573 hectares de terres que CNC a acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. De plus, en date du 31 mars 2016, un total de 150 espèces en figurant sur la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ont été identifiées sur 299 539 hectares de terres acquises par CNC dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme¹¹. Le présent rapport d'étape annuel 2015-2016 montre une diminution du nombre d'espèces en péril évaluées par le COSEPAC et la *Loi sur les espèces en péril*, précédemment signalées dans le rapport d'étape annuel 2014-2015. Cette diminution résulte d'une rectification du suivi effectuée pour signaler uniquement les espèces en péril observées sur les propriétés acquises dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme, et non sur l'ensemble des propriétés de CNC.

CIC concentre ses activités d'acquisition, de restauration et de gestion sur les habitats de milieux humides et des terres hautes, qui fournissent des aires importantes de reproduction, d'alimentation, de repos, de couvée et de halte migratoire pour de nombreuses espèces, y compris des espèces en péril et vulnérables. Dans le contexte du rapport sur la conservation de l'habitat dans le cadre du Programme, CIC évalue le nombre d'espèces évaluées par le COSEPAC et les espèces répertoriées par la *Loi sur les espèces en péril* (en se limitant aux oiseaux, aux mammifères, aux amphibiens et aux reptiles) qui pourraient se trouver sur les terres acquises, restaurées et gérées par CIC en fonction des meilleures cartes d'aires de répartition des espèces disponibles selon les données de Birdlife International pour les oiseaux et de NatureServe pour les autres espèces. CIC ne mène pas d'inventaire d'espèces évaluées par le COSEPAC et répertoriées dans la *Loi sur les espèces en péril* sur ses propriétés.

Les AOQ ne fournissent pas d'information sur les espèces en péril pour les terres acquises dans le cadre du Programme pour les AOQ.

7. Activités de communication

Dans le Plan de travail 2015-2016, CNC prévoyait la réalisation de 67 activités de communication et CIC prévoyait 9 activités de communication. Les activités de communication pour les AOQ ne sont pas prévues au Plan de travail. Au cours de l'exercice 2015-2016, CNC a réussi à réaliser 42 activités de communication tandis que CIC a réalisé 8 activités de communication. Les AOQ ont réalisé 14 activités de communication au cours de l'exercice 2015-2016. Plus de détails sur les activités de communication de CNC, CIC et des AOQ sont présentés à l'annexe 6. CNC n'a pu atteindre l'objectif des 67 activités de communication fixé pour l'exercice 2015-2016 en raison de l'obligation de cesser les activités à partir de la date de la publication du

¹⁰ Les espèces en péril observées sur les propriétés acquises au cours de l'exercice 2015-2016 ne contribuent pas nécessairement à l'accroissement global du nombre d'espèces en péril distinctes observées sur les propriétés de CNC, en partie parce que les diverses espèces en péril observées sur une propriété acquise en 2015-2016 pourraient déjà avoir été observées sur les propriétés acquises précédemment dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme (et, par conséquent, feraient déjà partie du compte total des espèces en péril observées). Une espèce en péril observée sur les terres acquises avant l'exercice 2015-2016 pourrait donner lieu à une variation du total des hectares.

¹¹ Le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril faisant partie de la liste de la *Loi sur les espèces en péril* ont été observées est également représenté dans le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril évaluées par le COSEPAC ont été observées.

bref électoral (2 août 2015) jusqu'à la date des élections (19 octobre 2015). Par la suite, on a informé CNC de cesser toute activité de communication jusqu'à ce que le nouveau ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et le personnel soient informés du Programme.

7.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement

Les activités de CNC visant à soutenir les parties prenantes du gouvernement ont été concentrées sur l'information donnée aux députés fédéraux en ce qui a trait aux propriétés conservées dans leur circonscription et sur la sensibilisation des membres de la Chambre des communes au sujet du Programme de conservation des zones naturelles.

Des avis ont été envoyés à certains députés fédéraux pour les informer des terres nouvellement conservées dans leur circonscription. Au cours de l'exercice 2015-2016, CNC a reçu des demandes de renseignements de la part de dix députés souhaitant s'enquérir des terres conservées dans leur circonscription, auxquelles CNC a rapidement répondu.

De plus, un Rapport d'impact annuel en couleur décrivant les résultats cumulatifs du Programme et les histoires régionales depuis son lancement a été préparé au cours de l'exercice 2015-2016 et sera prêt pour diffusion au cours de l'exercice 2016-2017.

7.2 Annonces de projets

Quatorze projets ont été annoncés au cours de l'exercice 2015-2016. Quelques députés locaux (dont un ministre) a fourni des citations du ministre d'ECCC et de députés locaux destinées aux communiqués de presse relatifs aux annonces concernant les acquisitions.

Ces annonces ont permis de sensibiliser les médias et le public au Programme de conservation des zones naturelles.

7.3 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles

En plus des annonces d'acquisitions, CNC a généré de la visibilité en publiant des articles faisant la promotion des résultats cumulés du Programme sur son site Web, dans les publications s'adressant aux donateurs, ainsi que dans les médias traditionnels et les médias sociaux. CNC est particulièrement très actif sur les médias sociaux, bâtissant ainsi la réputation du Programme grâce au bouche-à-oreille virtuel. CNC compte plus de 96 000 abonnés sur Facebook et plus de 30 000 abonnés sur Twitter.

Le site Web de CNC (anglais et français), qui comprend une grande section consacrée au Programme, intègre désormais le nouveau logo d'ECCC sur la page d'accueil et sur les pages spécifiques au Programme.

CNC a produit et placé une publicité imprimée d'une demi-page couleur dans *The Hill Times* le 7 décembre 2015 pour sensibiliser le public au Programme. Cette publicité a

fait la promotion du programme par l'entremise d'un lien menant à la description du programme à même le site Web de CNC.

CNC continue de promouvoir le Programme auprès du public par l'entremise des médias et de ses propres publications destinées aux donateurs. Le Programme a été véhiculé dans les publications internes et externes de CNC ainsi que dans le rapport annuel de CNC.

8. Développement des capacités

CNC est autorisé à dépenser jusqu'à un maximum de 1,5 % (75 000 \$) de son allocation pour la coordination du Programme (en vertu de l'article 5(c) (vii) de l'Accord) pour réaliser une évaluation des normes et pratiques de CNC par rapport aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada, définir les domaines d'amélioration et prendre les mesures nécessaires pour accroître la conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Au cours de l'exercice 2015-2016 seulement, CNC a dépensé 5 790 \$ des 75 000 \$ permis pour élaborer et rédiger un plan de projet, créer une équipe de projet et examiner les critères nécessaires pour entreprendre le projet d'évaluation.

CIC est également autorisé en vertu du Programme à dépenser jusqu'à un maximum de 1,5 % (75 000 \$) de son allocation de 5 M\$ sur le développement de capacités et sur l'adhésion aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Au cours de l'exercice 2015-2016, CIC a dépensé 14 778 \$ des fonds du Programme pour accroître la conformité à la 7^e norme (Bénévoles, personnel et consultants) — pratique G (Rémunération et avantages sociaux) des Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

Les AOQ sont également autorisés à dépenser jusqu'à 2,5 % (125 000 \$) de l'allocation des AOQ (5 M\$) dans le cadre du Programme afin d'améliorer la conformité aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Par conséquent, CNC lancera en avril 2016 le premier cycle du Programme de financement du développement des capacités des AOQ, qui fournit une aide financière aux organismes admissibles pour leur permettre d'améliorer un sous-ensemble de pratiques sélectionnées parmi les Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada.

9. Conclusion

En analysant les résultats de conservation obtenus par CNC et ses partenaires (CIC et les AOQ) sous les auspices de ce programme unique en partenariat public-privé, il est clair que beaucoup de travail a été accompli au cours de la deuxième année de l'Accord. Entre le 11 septembre 2014 et le 31 mars 2016, plus de 25 000 hectares de terres ont été conservées par CNC et par ses partenaires (CIC et les AOQ) au cours d'activités d'acquisition de terres, lesquelles sont actuellement gérées dans le but d'en tirer les meilleurs résultats possible en matière de conservation. Les actions liées au Plan de gestion des terres et les activités liées au Plan d'aménagement ont été mises en place sur plus de 149 000 hectares qu'ont acquis CNC et CIC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme afin de restaurer les terres et de neutraliser les menaces. De plus, le suivi de la conformité aux accords de conservation a été réalisé sur plus de 59 000 hectares par CNC et CIC sur les terres acquises dans le cadre du

Programme et de l'Ancien programme afin de surveiller les restrictions et les objectifs de conservation.

La réussite du Programme pour les AOQ se poursuit dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles. CNC a reçu 19 formulaires de demande en tout, et la demande dans le cadre Programme pour les AOQ a dépassé l'offre d'environ 1,25 M\$ pour l'exercice 2015-2016. Le Programme pour les AOQ a fourni un soutien financier à 11 organismes de conservation admissibles afin d'acquérir des terres écosensibles, permettant d'ajouter 766 hectares à l'ensemble des terres conservées dans le cadre du Programme au 31 mars 2016.

CNC poursuit également ses efforts afin de s'assurer que le Programme soit reconnu publiquement pour les résultats concrets qu'il a générés. D'ici la fin du Programme (au 31 mars 2019), ce dernier continuera de cibler les activités d'acquisition de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou du Cadre de planification de la conservation, lesquelles sont déjà reconnues comme étant d'une importance critique pour la conservation de la biodiversité au Canada. L'utilisation de fonds publics pour l'acquisition et l'intendance directes de certaines des terres les plus en péril et les plus importantes sur le plan écologique à l'échelle du pays s'est avérée un outil d'une grande utilité pour la conservation.